



Procès verbal de la réunion du Comité Syndical
Séance du 2 Février 2012 à 18h00
Salle « La Cantarello » de Roquemaure

Nombre de délégués présents : 25

Présents :

Mrs GUILBERT, DONNET, CANNAUD, ROBERT, TOULZAT, BAKALEM, CHARRE, DECORNET, MANETTI, PACE, UMBACH, SOUFFLET, CASEVECCHIE, GARCIA, ROUDAUT, SAROT, RIVIERE, DEL BIANCO, BAUR, GROSSE, REMUSAT, MERAS, JULIER, QUERY
Mme CHAMPETIER

Absents :

Mrs VINCENT, GRIOTTI, MORAND, DAVID, BIALLET, PUJADE, CLEMENTE, LANGLADE, FAURE, DEMARBRE
Mmes BONY, TARDIEU, GAY

Excusés :

Mrs MASSE, PUGNERE, BROCHE, DELALIEU, VIDAL, LE PAPE, VIGNES, PORTAL
Mme HARTER

Monsieur QUEYRANNE, Maire de Roquemaure, nous accueille dans sa commune et invite les délégués à un apéritif qui sera servi à la fin de la séance.

Le quorum étant atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

Monsieur CHARRE précise aux délégués que deux points ne pourront pas être présentés en séance du conseil syndical suite au délai de production des documents par la trésorerie. Il s'agit du vote du compte administratif 2011 et de l'affectation du résultat.

1- Approbation du P.V. du 15 décembre 2011

Pas de remarque particulière.

Le PV est adopté à l'unanimité.

2- Vote du Budget Primitif 2012

M. CHARRE présente les prévisions budgétaires pour l'exercice 2012.

En fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à 188 470 €

- Dépenses :

- o Augmentation des charges salariales : 96 200 €
- o Baisse des frais de maintenance
- o Légère baisse des amortissements : 15 210 €

- Recettes :

- o Augmentation de la participation communale par habitant : 2,20 €
- o Reprise de l'excédent 2011

En Investissement : les dépenses et les recettes s'équilibrent à 23 374 €

- Dépenses :
 - o Achat de matériel informatique : 12 000 €
 - o Augmentation des antivirus et des logiciels informatiques (FME) : 11 374 €

- Recettes :
 - o Reprise des amortissements : 15 210 €
 - o FCTVA : 2 000 €

Mise aux voix : 25 pour

Le Budget Primitif 2012 est adopté à l'unanimité

3- Questions diverses

Monsieur Charre souhaite aborder plusieurs points :

⇒ Régularisation des accès CNIL :

Pour la régularisation des accès auprès de la CNIL, le SiiG impose aux utilisateurs répertoriés de VEREMAP qu'ils remplissent une attestation préalable afin de régulariser leurs autorisations. Les documents doivent être retournés au syndicat avant le 30 mars 2012. Au-delà de cette date, les codes d'accès des utilisateurs non signataires seront supprimés.

⇒ Nouvelle carte « Environnement » (NATURA 2000) :

Une nouvelle carte « Environnement » a été créée sous VEREMAP. Celle-ci permet de visualiser les zones NATURA 2000 issu de l'Institut National du Patrimoine Naturel (INPN). Les informations NATURA 2000 apparaissent désormais dans les fiches descriptives et dans les fiches de renseignement d'urbanisme des parcelles concernées. A la demande des utilisateurs, la carte « Environnement » permettra de faire apparaître d'autres zonages sous peine que le SiiG se procure les données (exemple des ZICO, des ZNIEFF, etc.).

⇒ PPRI d'octobre 2011 de la vallée de la Cèze :

La numérisation du Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRI), sur l'ensemble du département Gard, est entreprise par la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM). Dans le cadre de ce projet global d'informatisation, le PPRI de la vallée de la Cèze a été approuvé par la Préfecture au mois d'octobre 2011. Ces données ont été intégrées sous VEREMAP et sont désormais visualisables à partir de la carte « Cadastre DGFip & POS/PLU ».

Concernant la rive droite du Rhône et la vallée de l'Ardèche, zones qui concernent plus particulièrement les communes du SiiG, celles-ci seront numérisées et disponibles pas avant 2013 (date de l'ouverture des enquêtes publiques).

⇒ Connexion Veremap / Google Street View :

L'application VEREMAP est désormais connectée à l'application Google Street View. Street View découle de l'inventaire photographique des voies françaises entrepris par la société Google. L'inventaire est réalisé par des véhicules équipés de 4 caméras enregistrant des images à 360°. Les connexions à Street View sont disponibles dans les cartes « Cadastre DGFip & POS/PLU », « Adresses », « Eclairage public », « Collecte des déchets » et « Occupation du domaine public ».

⇒ Expérimentations IRSN :

Une collaboration entre le SiiG et l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) est menée concernant la cartographie des zonages post-accidentels résultant de la simulation d'incidents nucléaires. Cette collaboration se fait à titre expérimental dans le cadre d'un

partenariat innovant entre les autorités nucléaires et la société civile. A la connaissance de Monsieur CHARRE, il s'agit d'une action unique au niveau national voire européen. L'IRSN a en effet pris contact avec le SIIG qui dispose des moyens techniques et organisationnels suffisamment avancés pour réaliser ce projet.

Le 16 février 2012, une rencontre est prévue entre la CLI, l'IRSN et le SIIG afin d'élaborer des pistes de réflexions. Les zonages post-accidentels expérimentaux, accessibles à partir du couplage des applications cartographiques de l'IRSN et du SiiG, devraient être limités dans un rayon de 25 kilomètres autour du site de Marcoule. Ces zonages seront accessibles en accès sécurisé sous VEREMAP, aux utilisateurs autorisés par le SiiG après avis de l'IRSN.

⇒ Point sur les connexions VEREMAP :

Le nombre de connexions au logiciel VEREMAP avoisine toujours le nombre maximal de 3 000 par mois. En ce qui concerne le site www.siiig.fr, un pic de 4 000 connexions a été atteint au mois de mars 2010. Monsieur DECORNET, élu de la commune de Pont Saint-Esprit, suggère au SiiG d'engager une communication auprès des administrés sur l'application de cartographie en ligne disponible en accès public. Monsieur CHARRE lui répond que le SiiG n'a pas vocation à faire de la publicité. La diffusion des informations se fait essentiellement via le « bouche à oreilles » entre les communes adhérentes et les administrés qui sont informés de la possibilité qui leur est offerte de consulter toutes les informations cartographiques publiques à partir du site Internet du SiiG : Cadastre, POS et PLU, Adresses, etc.

⇒ Projet SDCI :

Suite au découpage du Schéma Département de Coopération Intercommunal (SDCI) proposé par le Préfet du Gard, les communes de Lirac, Montfaucon et Roquemaure sont en passe d'intégrer la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon. La commune de Domazan devrait, quant à elle, se rapprocher de la Communauté de Communes du Pont du Gard.

A ce sujet, Monsieur DECORNET souhaite savoir si la COGA aurait la possibilité d'adhérer au SIIG. Monsieur CHARRE lui précise que l'extension géographique du SIIG est théoriquement sans limites mais que toute demande d'adhésion de communes au titre d'un groupement collectif (Communautés de Communes, Communautés d'Agglomérations ou autres) nécessite l'accord préalable de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

⇒ Monsieur CANNAUD, élu de la Mairie de Gaujac, souhaite inscrire sa commune dans la démarche de numérotation des habitations, de mise à jour du plan du cimetière ainsi que de mise à jour du plan des réseaux d'éclairage public. Monsieur CONSTANT l'informe de son prochain rendez-vous, au mois de février 2012, avec Madame le Maire pour discuter de ces différents points.

⇒ Monsieur DECORNET informe le SiiG qu'il n'a obtenu aucun retour de la société VEOLIA concernant les arrivées d'eau des usagers de sa commune. Monsieur CHARRE lui précise que les prestataires en charge du réseau d'adduction en eau potable sont dans l'obligation de fournir, aux communes concernées, les plans de récolement nécessaires pour la mise à jour de réseaux dans la base de données du SiiG. Les communes doivent en effet recevoir les plans, à minima sur support papier, mais le format de fichier AUTOCAD est en général demandé par le SiiG pour la mise à jour informatique de ses réseaux.

⇒ Construction du nouveau siège des syndicats :

Le Président annonce que les travaux suivent leur cours et que le déménagement est prévu pour fin juin / début juillet 2012. Lors du déménagement, il se peut que le serveur cartographique sur lequel est installé VEREMAP soit momentanément indisponible. Si tel doit être le cas, les communes seront prévenues au préalable de l'arrêt momentané du service.

En attendant l'installation dans les nouveaux locaux la société Orange doit confirmer, au SiiG, un doublement du débit de connexion qui passerait ainsi de 2 Mb (débit actuel) à 4 Mb.

Les délégués n'ayant pas d'autres questions, M. CHARRE clôt la séance.

Le Président,

J-P. CHARRE